

COMMUNE DE LAPARADE*Séance du 11 mars 2024*

Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ghislain GOZZERINO, Maire.

Présents avec le président de séance :

Mme Françoise YRIEIX adjointe,

M. Marc MORISSET adjoint,

M. Martial ATANNÉ,

M. Bernard BITTNER,

M. Claude FREICHE,

Mme Mireille MARILLIER

Conseillers municipaux

Absents représentés :

Mme Christelle BRETHON, pouvoir à Mme Françoise YRIEIX

Mme Maryline LANSADE, pouvoir à Mme Mireille MARILLIER

M. Wander VAN DE HEL, pourvoir à M. Claude FREICHE

Absent excusé :

M. Michael GIBERT

Absent :

Secrétaire de séance : M. Martial ATANNÉ est élu secrétaire de séance

Date de convocation et d'affichage : 4 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Nombre de présents : 7 – Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024 (transmis en amont pour lecture)
2. Compte rendu des deux dernières réunions de EAU 47
3. Point loyers Gîte C et Gîte B
4. Point sur la situation judiciaire
5. Informations et questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

2 – Compte rendu des deux dernières réunions de EAU 47

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard BITTNER, conseiller municipal délégué auprès de EAU 47 afin de présenter un compte-rendu des deux dernières réunions de EAU 47 auxquelles il a participé.

Monsieur Bernard BITTNER prend la parole et résume les réunions du 13 février à la Sauvetat s/Lède et du 27 février à Le Temple s/Lot auxquelles il a participé en qualité de délégué à EAU47.

Pendant un an, des discussions ont eu lieu sous la présidence du Préfet, sur le schéma départemental de l'eau réunissant tous les syndicats d'eau potable du département mais dirigé par EAU47 (étant le syndicat le plus important), le but étant de préserver les ressources de puisage en eau profonde pour les futurs très lointains, en réduisant considérablement les quantités prélevées (impossibilité d'un arrêt complet car un puit à l'arrêt se meurt). Une étude est programmée pour puiser l'eau dans le Lot au niveau de Fumel et / ou dans le Lot en alternance avec la Garonne au niveau d'Aiguillon.

Suite au départ à la retraite de Monsieur Gérard PENIDON, changement de direction au 1^{er} semestre. Madame Nadine LAUNAY venant de la SAUR a été nommée.

Nécessité de ralentir les dépenses en assainissement collectif car le budget est limité.

En 2026 les communautés de communes pourront demander la compétence de l'assainissement collectif.

RÉSEAU EAU POTABLE NORD LOT (notre secteur) le Budget est de 1.190.000 €

- *Réhabilitation de la reprise d'eau au Moulin de Safin est d'un coût de 131.000 €*
- *Changement canalisation Castelmoron au niveau de Laparade Sermet 400.000 €*

ASSAINISSEMENT

- *Réseau assainissement de Laparade transféré à Véolia sous Délégation de Service Public*
- A la réunion Nord Lot (vote sans pouvoir décisionnaire) 21 sur 37 pour et 1 contre ...*
- A la réunion du département (vote définitif et décisionnaire) 1 contre (Laparade) le reste pour.*
- *Travaux place Couderc 205.000 € sans aide de l'agence de l'eau ni participation de la commune.*
 - *Etude 12.000 € pour étudier le renouvellement de la station aux lagunes. Cette étude est dépendante d'une autre étude préalable du diagnostic du réseau assainissement... si cette dernière se fait.*

PROCHAINES RÉUNIONS 19 Mars à Xaintrailles et 26 Mars à Le Temple s/Lot

3 – Point loyers Gite C et Gite B et des consommations d'électricité - Délibération 10_2024

Monsieur le Maire rappelle que ces deux gites, meublés, sont actuellement loués à des particuliers dans les conditions de gite – c'est-à-dire – eau, électricité et Wifi inclus.

Monsieur Le Maire rappelle le montant des loyers mensuels payés par chacun des locataires de la commune. Il est constaté par ailleurs que le coût de la consommation électrique pour l'ensemble des bâtiments communaux est en augmentation et il s'avère en particulier que sur deux gites de mêmes caractéristiques un des deux a considérablement surconsommé au cours de l'année 2023.

Il est proposé au cours du débat que soit refacturé aux locataires les kilowatts heures au-delà de 4000 kWh. Et ce, dès que le dépassement est constaté ou au plus tard l'année suivante après réception de la facture de décembre, sur le tarif TTC en cours.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- **De prendre en compte** le coût pour la collectivité de l'augmentation du tarif et de la consommation de l'électricité des gites communaux
- **D'approuver** la nécessité de refacturer aux locataires les kWh au-delà de 4.000 kWh/an tel que présenté ci-dessus
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

COMMUNE DE LAPARADE*Séance du 11 mars 2024*

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4 – Point sur la situation judiciaire - Délibération 11_2024

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en juillet 2021, par délibération, les élus avaient autorisé la commune à ester en justice.

Un point est fait ce soir rappelant les étapes et procédures passées mais aussi et surtout les étapes et procédures à venir.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- **De prendre acte** des étapes et procédures passées
- **D'approuver** les étapes et procédures à venir
- **De continuer à autoriser Monsieur le Maire** à effectuer tout acte en conséquence, suivant les propositions du Conseil qui s'est exprimé.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5 - Informations et questions diverses

- Date à retenir pour le prochain conseil municipal portant sur le vote du Budget Primitif 2024

Monsieur Le Maire rappelle que le mois prochain, avant le 15 avril, le Conseil Municipal doit se réunir afin de procéder au vote du Budget Primitif 2024. Seulement, le Jeudi 11 avril, le Conseil Communautaire se réunit, aussi une autre date doit être retenue... Monsieur Le Maire propose la veille, le mercredi 10 avril à 18h30. Les élus présents valident cette date pour la séance du Conseil portant sur le vote du budget primitif.

Monsieur le Maire propose que les élus se réunissent lors de la rencontre organisée avec Monsieur Guillaume PLANCQ, Conseiller aux Décideurs Locaux à la DGFIP (Trésorerie Municipale) prévue le mardi 26 mars prochain à 9h30, afin de préparer ensemble ce budget.

Une invitation sera envoyée à l'ensemble des élus par courriel (ou voie postale pour les élus sans adresse mail).

- Information changement des serrures de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les élus que les barilliers de la salle des fêtes seront changés avec une clef commune sécurisée qui ne permet pas d'en faire des copies. Ainsi on repart avec de la sécurité pour tous.

Dès qu'il y a du vent, la pluie s'infiltré sur la partie qui doit être réparée depuis la déclaration à l'assurance l'année passée seulement un des charpentiers en charge du chantier est décédé l'année dernière et le planning de travail de l'entreprise s'en trouve naturellement bouleversé.

Par ailleurs, il est précisé que le four ne fonctionne pas bien (en premier lieu, voir avec les agents techniques afin qu'ils procèdent au nettoyage des gicleurs), il est souvent rapporté par les loueurs de la salle qu'un micro-onde et un congélateur seraient une plus-value. Madame Yrieix précise que ce sont des éléments qui peuvent être fournis à la demande. (Micro-onde de la salle des agents et congélateur du Foyer rural).

- Chats errants

En voulant séparer deux chats qui se battaient sans penser à se protéger une administrée a été attaquée par un chat haret semble-t-il (ancien chat domestique) le 29 février dernier, nécessitant des soins à l'hôpital et suite à une infection, une hospitalisation de 3 jours Le sujet nécessite d'être de nouveau abordé.

Pour rappel, Bernard BITTNER précise que les agents doivent récupérer les animaux avec un piège, une nasse. Pris en exemple la mairie de Lafitte sur Lot qui a adhéré à une convention avec une association – 30 millions d'amis – et un cabinet vétérinaire.... Il propose d'inviter l'élue, de Lafitte-sur-Lot, Madame Patricia GAVA, qui a mis en place ce système afin qu'elle explique le tenant et les aboutissants. Monsieur Le Maire et les élus présents sont en effet d'accord pour cette rencontre lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20 h 30.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 10_2024 et 11_2024

Numéro	Libellé
10_2024	Electricité des Gites communaux, demande indemnisation de la commune pour la consommation électrique au-delà de 4000 kWh / an
11_2024	Point sur la situation judiciaire

Liste des membres présents : Mesdames Mireille MARILLIER et Françoise YRIEIX, Messieurs Martial ATANNÉ, Bernard BITTNER, Claude FREICHE, Ghislain GOZZERINO et Marc MORISSET.

Le Maire

Ghislain GOZZERINO

Le Secrétaire de séance

Martial ATANNÉ